Trente-troisième Année. — N° 181

UN NUMERO : 15 CENTIMES.

VENDREDI 29 JUIN 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 28 JUIN 1888

LA RÉFORME NÉCESSAIRE

Un député français, obsédé par la question extérieure, et on ne saurait lui en faire grief, a interviewé dernièrement M. Mancini, l'ancien ministre italien, sur l'accession de l'Italie à l'alliance austro-allemande. De la réponse de M. Mancini nous dégageons la morale suivante : Vous, Français, soyez sages, ne faites pas de bruit, constituez un gouvernement fort ; si, dans ces conditions, vous êtes attaqués, l'Europe vous sera bienveillante et l'Italie pourra rester neutre.

Dans ce cas, ce nous semble, l'Italie non-seulement pourrait, mais devrait garder la neutralité. C'est déjà bien assez philosophique, pour ne pas dire plus, de regarder sans le secourir, un voisin attaqué injustement. Passons sur cette réserve, d'autant plus fâcheuse qu'elle émane d'un personnage qui, ne faisant plus partie du gouvernement, jouit d'une complète indépendance de parole. Si M. Mancini en est là, que se propose donc M. Crispi ?

Passons donc sur cette restriction médiocrement rassurante, et des réponses de M. Mancini retenons ce conseil, qui ne nous est pas donné pour la première fois : constituez un gouvernement fort.

Un gouvernement est fort quand son chef est investi d'une autorité réelle, quand les ministres ne sont pas le jouet des fluctuations parlementaires et que, certains de détenir assez longtemps le pouvoir, ils ont et le temps et le prestige nécessaire pour appliquer une politique suivie, entrer en rapports avec les puissances et nouer avec celles, vers qui nous poussent des sympathies spontanées ou des intérêts communs, les pactes d'alliance commandés par les Ligues adverses.

Ce gouvernement, tous les Français, que n'aveugle pas l'esprit de parti, le demandent. A l'étranger, tous ceux qui ont l'âme assez haute pour repousser les sentiments d'hostilité dont notre pays est l'objet, nous répètent, toutes les fois que l'occasion leur en est offerte : Comment voulez-vous qu'on traite avec vous? Votre ministère est, chaque semaine, à la merci d'un caprice parlementaire; s'il ne peut pas garantir sa propre durée, pourrait-il garantir les engagements qu'il prendrait ?

Il est urgent de supprimer chez nous cette cause de faiblesse et de présenter une surface gouvernementale qui ne donne pas à nos ennemis la violente tentation de profiter des défauts de notre cuirasse. M. Jules Simon a écrit, l'autre jour, un saisissant article qui donnait aux nations intéressées une vision nette des horreurs que réserve une guerre franco-allemande. Nulle autre guerre, il est vrai, n'aura été si affreuse, et cette terrible perspective est certainement une des causes qui éloignent, d'année en année le fléau.

Ne nous fions pas trop, cependant, à cette protection. Très fréquemment éclatent des incidents à la lumière desquels nous voyons de quelle haine on est animé contre nous en Allemagne : insultes brutales à des Français, violations de notre frontière, telles que celle qui a été commise par ce gendarme allemand, chevauchant au milieu de nos récoltes comme en pays conquis. Ne croyons donc pas que l'horreur inouïe de la guerre en conjurera certainement l'explosion. La question, pour le gouvernement allemand, n'est pas de savoir si la guerre sera épouvantable, mais si elle est fatale, si l'on ne peut que l'ajourner.

Dans une situation si incertaine, si périlleuse, on a raison de nous crier de tous côtés du moins où l'on s'intéresse à nous : Hâtez-vous donc d'organiser un gouvernement fort.

Cela ne veut pas dire: débarrassez-vous de la République. Ce gouvernement solide, puissant, la République peut le constituer si elle le veut. Mais qu'elle y avise promptement. Un gouvernement fort est, à l'heure actuelle surtout, pour la France, le gouvernement nécessaire. Il nous le faut, si nous ne voulons pas périr. Cette réforme est urgente ; elle doit passer avant toutes les autres : il y va de notre existence nationale.

Le président du cabinet belge, M. Beernaert, vient de faire une fière réponse aux calomniateurs qui prétendaient que le triomphe des catholiques allait inaugurer une période de réaction politique étroite, et provoquer dans les classes ouvrières des sentiments de colère et d'impatience qui pourraient aller jusqu'à menacer les institutions constitutionnelles elles-mêmes. C'est au château d'Hoogboom, où le vaillant député d'Anvers, M. le baron d'Osy, avait offert un banquet aux membres du ministère, qu'elle a été prononcée en réponse au toast qui lui était porté, et le *Courrier de Bruxelles* nous en donne le texte. Après avoir célébré la récente victoire des catholiques venant compléter l'œuvre commencée en 1884, M. Beernaert ajoute :

« Nous qui avons le droit de triompher, nous ne tenons pas à nos adversaires le langage qu'ils nous tenaient. Nous n'avons aucun ressentiment contre eux; notre œuvre n'est pas une œuvre de vengeance; c'est une œuvre de réparation. Nous sommes le parti national, et notre drapeau abrite tous les Belges ! Nous voulons les réparations nécessaires, mais nous savons reporter nos regards au delà de l'horizon qui enserre les luttes de parti ! Il est, messieurs, des questions sociales dont la solution doit tenter l'ambition de tout homme de cœur qui aime la patrie! N'oublions pas les intérêts du plus grand nombre, ayons à cœur de les servir. »

Voici bien le langage d'un homme d'Etat catholique. C'est en rétablissant l'ordre dans la société mutilée et déséquilibrée par la révolution, c'est en tournant toute leur activité législative du côté des lois sociales, que les catholiques affermiront leur pouvoir dans le présent et prépareront l'avenir. L'honneur du parti catholique belge et de ses chefs est de l'avoir compris. Puisse cette vérité projeter ses rayons par-delà la frontière et venir éclairer nos hommes d'Etat conservateurs. Ce n'est pas seulement le succès, c'est le salut, en France, qui est à ce prix.

LE MARIAGE DU DUC D'AUMALE

L'*Intransigeant* a publié une dépêche de Bruxelles annonçant le mariage du duc d'Aumale avec Mlle Clinchant et signalant, à ce propos, la prochaine arrivée de toute la famille de cette demoiselle, invitée par le duc à assister à la célébration solennelle de son mariage.

D'après ce journal — que nous citons sous toutes réserves — la fiancée du duc d'Aumale, aujourd'hui âgée de quarante-six ou quarante-sept ans, est une demoiselle Clinchant, ancienne institutrice, fille du chef de gare d'une petite station voisine de Chantilly.

Mlle Clinchant entra au service du duc, il y a quelques années, en qualité de dame de lingerie; mais elle ne resta pas longtemps dans cette position inférieure.

Douée d'une volonté peu commune, elle parvint à approcher le duc d'Aumale, malgré ses fonctions subalternes, sut lui plaire par sa grande intelligence et ses qualités extérieures, et fut nommée intendante du domaine de Chantilly.

D'après l'*Intransigeant*, le mariage serait prochainement célébré, malgré l'opposition de la famille d'Orléans.

***

D'autre part, le *Figaro* publi l'article suivant :

« Mme de Clinchamp, dont il est beaucoup parlé, en ce moment, dans la presse, on ne sait pour quelle cause, est, à coup sûr, une personnalité mondaine des moins connues et à propos de laquelle il a été raconté le plus d'erreurs.

» Sa vie, toute de travail et de dévouement auprès de la maison d'Orléans, s'est passé surtout en exil.

» La comtesse Berthe de Clinchamp appartient à une ancienne famille française les plus honorables que des revers de fortune avaient complètement ruinée.

» Très jeune et déjà très remarquée par son intelligence et sa beauté, elle fut appelée en Angleterre auprès de la duchesse d'Aumale par Mme de Coeffier, sa tante, dame d'honneur de la duchesse.

» Elle vint à Twickenham, puis à Wood Norton avec sa sœur aînée, et toutes deux elles mirent leurs soins à consoler la duchesse à la fois des proscriptions dont elle était frappée avec son mari et des deuils qui l'accablaient par la mort successive de cinq enfants.

» Quand la maladie eût brusquement enlevé, le 6 décembre 1869, la duchesse d'Aumale, Mme de Clinchamp quitta Wood Norton avec sa sœur et Mme de Coeffier fut attachée, sur la recommandation expresse de tous, à la princesse de Salerne, belle-mère du duc d'Aumale, qui habitait à ce moment le beau domaine de Chantilly.

» Quant à sa sœur, elle entra au couvent : elle est aujourd'hui religieuse de Notre-Dame des Ursulines à Blois.

» A la mort de la duchesse de Salerne, en 1871, l'empereur d'Autriche, pour remercier la comtesse de Clinchamp de ses soins dévoués, la nomma dame de la Croix Etoilée, croix donnée aux seules personnes qui justifient d'un nombre considérable de quartiers de noblesse.

» Le duc d'Aumale lui demanda alors de conserver la direction de Chantilly.

» De nouveaux deuils menaçaient le prince. Son dernier enfant, le duc de Guise, était mourant ; des soins de toutes les heures étaient indispensables pour essayer de le sauver ; elle accepta, elle ne bougea plus du chevet du malade, lui prodigua l'affection d'une véritable mère ; puis, abîmée de douleur et de deuil, elle s'installa dans une des petites résidences qui dépendent du château, la résidence de la Nonette, près de Saint-Firmin, où demeuraient le duc et la duchesse de Chartres.

» Quand revinrent les temps moins tristes, elle fut chargée des « honneurs et des aumônes » de la maison.

» Depuis ce jour, Mme de Clinchamp n'a plus quitté le prince, et l'a suivi dans son exil.

» Il était nécessaire de publier ces notes pour préciser la vérité et dissiper les racontars semés un peu partout.

» Ce que nous pouvons ajouter encore, c'est que toute la famille d'Orléans « sans exception » a pour Mme de Clinchamp les grands égards que justifie cette existence toute de dévouement à leur maison.

» Reconnaissant de tous ses soins, de tous les deuils subis avec les siens, et de l'exil qu'elle a partagé sans se plaindre, le duc d'Aumale a-t-il songé à épouser cette compagne des mauvais jours ?

» Personne ne le sait. Le comte de Paris lui-même l'ignore.

» L'*Intransigeant* déclarait hier, que le mariage allait être célébré solennellement à Londres.

» La chose était invraisemblable et les amis les plus intimes démentent formellement ces projets.

» Mais le mariage a-t-il eu lieu, remontant déjà à plusieurs années ?

Montaigne eût dit : Qui sait ? et Rabelais : Peut-être.

» Les sceptiques de cette fin de siècle ajouteront : Pourquoi pas ? »

GUILLAUME II
AU REICHSTAG

Berlin, 27 juin.

Journée importante aujourd'hui au point de vue politique. L'Empereur n'a fait que parler de dix heures du matin à quatre heures de l'après-midi.

A onze heures, il a ouvert la session du Landtag prussien. La cérémonie a eu lieu dans la Salle Blanche du château avec le même cérémonial que l'ouverture du Reichstag, et avec cette seule différence que les princes conférés n'y assistaient pas. La salle était, comme avant-hier, garnie de draperies noires. Seulement, l'on avait remplacé le trône allemand en velours rouge par le trône prussien en argent massif.

Voici le texte du discours impérial qui a été lu d'une voix très forte. L'Empereur a littéralement crié la formule du serment et la phrase finale :

« Seigneurs et Messieurs des deux Chambres de la Diète,

» C'est dans un triste moment que je vous souhaite ici la bienvenue pour la première fois. Le sceptre n'est resté que quelques mois dans la main de mon père, mais il y est resté assez longtemps pour que l'on pût reconnaître quel souverain le pays a perdu en lui. La majesté de sa personne, la noblesse de ses sentiments, la part glorieuse qu'il a prise aux grandes destinées de la patrie, l'héroïsme et la résignation chrétienne dont il a fait preuve en luttant contre la mort, lui ont érigé, dans le cœur de son peuple, un monument impérissable.

» Songeant aux innombrables témoignages de fidélité et de sympathie qui me sont parvenus dans ces jours si douloureux pour moi, j'exprime mon royal remerciement à tous ceux qui m'ont envoyé leurs consolations.

» La mort de mon auguste père m'ayant fait hériter de la couronne de mes aïeux, j'ai éprouvé le besoin de vous réunir autour de moi au commencement de mon règne et de prononcer devant vous le serment prescrit par la Constitution.

» Je jure, aussi vrai que Dieu me vient en aide, de maintenir fermement et inviolablement la Constitution du royaume et de gouvernement conformément à cette Constitution et aux lois.

» Messieurs,

» L'empereur Guillaume, pendant son glorieux règne rempli de hauts faits accomplis dans la guerre et dans la paix, a créé la Prusse actuelle et réalisé le rêve d'unité nationale de notre nation. Dans les documents publics qui constituent son testament politique, mon père, qui repose en Dieu, a fait siennes, après son avènement au trône avec la même piété que celle qui m'inspire vis-à-vis de lui, la politique et les œuvres de feu mon grand-père, et je suis résolu à le suivre dans cette voie, en ce qui concerne le gouvernement de la Prusse et la politique de l'Empire.

» De même que le roi Guillaume Ier, je respecterai et protégerai fidèlement et consciencieusement, conformément à mon serment, les lois et les droits des représentants de la nation, et je sauvegarderai et exercerai, aussi consciencieusement, les droits constitutionnels de la couronne, pour les transmettre un jour intacts à mon successeur.

» Je ne songe nullement à ébranler la confiance du pays dans la stabilité de notre situation légale en faisant des efforts pour étendre les droits de la couronne. Les droits que la loi me donne me suffiront, tant qu'ils ne seront pas mis en question, pour assurer à la vie gouvernementale du pays le degré d'action monarchique dont la Prusse a besoin, en raison de son développement historique, de sa composition actuelle, de sa situation dans l'Empire et des sentiments et des habitudes de ses populations.

» Je pense que notre Constitution repartit, d'une façon équitable et utile, la coopération des différents pouvoirs au fonctionnement gouvernemental, et je la maintiendrai et protégerai aussi pour cette raison, et non pas seulement à cause de mon serment.

» Suivant l'exemple de mes augustes prédécesseurs, je considérerai toujours comme mon devoir d'accorder dans mon pays ma royale protection à toutes les religions, en laissant chacun pratiquer librement son culte.

» J'ai constaté avec une satisfaction toute particulière que la nouvelle législation politico-ecclésiastique a eu pour effet de modifier les relations de l'Etat avec l'Eglise catholique et son chef spirituel de façon à les rendre acceptables pour les deux parties. Je m'efforcerai de maintenir la paix religieuse dans le pays.

» La réforme de l'administration intérieure a été réalisée, quant à sa partie principale, pendant la dernière session de la Diète.

» L'application de la nouvelle législation a fourni la preuve que l'idée de l'administration autonome et gratuite a passé dans la conscience vivante de la population et que des concours compétents se sont mis spontanément au service de l'intérêt public.

» C'est ma volonté de conserver cette précieuse conquête et de contribuer, par le perfectionnement et la consolidation des institutions nouvelles, à la maintenir à titre durable dans son activité féconde.

» Dans l'ordre financier, je m'en tiens fermement aux anciennes traditions de la Prusse qui ont fondé la prospérité du pays et qui ont mis l'Etat en mesure, même dans les temps difficiles, de faire face à sa tâche. C'est avec satisfaction que j'ai lieu d'envisager la situation financière de l'Etat, telle que je la trouve à mon arrivée sur le trône, grâce à la sollicitude prévoyante de mes ancêtres. Cette situation favorable du budget a permis de commencer avec succès à dégrever les communes et les classes les moins aisées de la population.

» C'est ma volonté que l'on continue de poursuivre ce but et que, de la même façon, les besoins urgents qui, jusqu'à ce jour, ont dû être relégués au second plan, en raison de l'insuffisance des ressources existantes, reçoivent bientôt satisfaction.

» Les inondations dévastatrices qui, au cours de ce dernier printemps, ont ravagé de vastes et fertiles régions du pays, appellent mon entière sollicitude. Grâce à l'empressement avec lequel vous avez accordé des ressources considérables, mon gouvernement a été mis en mesure de guérir bien des blessures et d'arriver à prévenir le retour de catastrophes semblables. Si une consolation pouvait être donnée dans leur malheur aux habitants cruellement éprouvés de ces régions, ils la trouveraient dans la noble émulation avec laquelle tous les Etats et toutes les classes de la population, tant en Allemagne que dans les pays lointains, ont secondé la sollicitude et les efforts de l'Etat.

» J'éprouve le besoin d'exprimer, à cette place, mes remerciements à tous ceux qui ont contribué à atténuer ces souffrances.

» Honorés Messieurs,

» Vous pouvez, à la fin d'une période législative contempler avec satisfaction les résultats importants qui ont été obtenus, grâce au concours fécond que vous avez donné au gouvernement. Tout en jetant un regard sur ce qui a été fait, j'ai la confiance que, dans l'avenir encore, à la faveur d'une confiance commune et réciproque, nous réussirons, dans l'intérêt du pays, à poursuivre notre labeur sans avoir à craindre qu'il soit troublé par des divergences de principes.

» Honorés Messieurs,

» C'est à une époque mouvementée que j'affronte les devoirs de ma royale mission. Mais j'aborde la tâche qui m'a été imposée par les décrets de Dieu avec la conviction d'avoir le sentiment de mon devoir, et je m'en tiens ici à la devise du Grand Frédéric déclarant qu'en Prusse « le Roi est le premier serviteur de l'Etat ».

Ce discours a été accueilli avec enthousiasme, surtout la phrase de la fin qui a soulevé de longues acclamations.

Les séances du Landtag et de la Chambre des seigneurs ont été très courtes. On y a décidé l'envoi d'une adresse à l'Empereur.

A onze heures trois quarts, l'Empereur a reçu le bureau de la présidence du Reichstag qui lui a présenté l'adresse.

L'Empereur a remercié les membres du bureau de l'unanimité avec laquelle l'adresse a été votée et les a priés de transmettre ses remerciements au Reichstag.

L'Empereur a rappelé ensuite le vote du Reichstag du 8 février, — vote de la loi militaire, — et a parlé de l'impression que ce vote avait produite sur son grand-père.

L'Empereur a ajouté qu'ayant assisté lui-même à cette séance, il avait été le premier à porter cette nouvelle à son grand-père qui, en la recevant, l'avait chaleureusement embrassé. Ce jour-là ne s'effacera jamais du souvenir de l'Empereur.

Après avoir renouvelé ses remerciements, l'Empereur a mis fin à l'audience.

A une heure de l'après-midi, lors de la réception des autorités municipales dans la salle de marbre du château royal, M. de Forkenbeck a demandé à l'empereur de lui permettre de lire l'adresse de la ville de Berlin.

Après la lecture de l'adresse, le souverain a exprimé ses remerciements et a fait des remarques concernant le développement et l'amélioration des institutions municipales, dont il s'est toujours occupé, a-t-il dit, avec beaucoup d'attention en sa qualité de Berlinois.

L'empereur a ajouté que Berlin était devenu la première capitale.

Il a dit en outre, qu'il voulait faire remarquer que l'on devait, à côté des écoles et des hôpitaux, songer aussi aux églises, comme on l'avait fait en ce qui concerne l'église St-Nicolas et celle de la Sainte-Croix.

On voit l'empereur est très aimable pour les Berlinois et pour Berlin aussi. Il part ce soir pour Postdam.

LE TUNNEL SOUS LA MANCHE

Le *Journal des Débats* dit que M. Léon Say, président de la Compagnie du chemin de fer sous-marin entre la Franche et l'Angleterre, a adressé à M. Gladstone la lettre suivante :

« Paris, le 22 juin 1888.

» Mon cher Monsieur Gladstoue,

» J'apprends avec la plus vive satisfaction qu'un débat important s'ouvrira le 27 de ce mois dans la Chambre des communes, sur le chemin de fer sous-marin de Douvres à Calais, et que vous êtes disposé à prendre la parole dans cette circonstance.

» La Compagnie française est prête, elle a terminé ses études préparatoires ; le temps qui s'est malheureusement écoulé depuis qu'elle a obtenu la concession de la partie française lui a permis de perfectionner ses procédés techniques et de réduire au minimum le montant des dépenses probables.

» Ce qui paraissait encore chimérique il y a encore peu d'années, n'a plus aujourd'hui, que le caractère d'une de ces belles entreprises que le génie moderne sait mener à bonne fin. Il ne nous manque plus pour pouvoir travailler avec fruit, que de trouver en face de nous des ingénieurs et des capitalistes anglais munis comme nous de pouvoirs suffisants.

» Il dépend du gouvernement anglais de donner un caractère légal à une entente préparée depuis longtemps, et qui produirait immédiatement, aussitôt qu'elle serait officiellement réalisée, les meilleurs résultats.

» Jamais la question ne s'est présentée sous un jour plus favorable. Nos deux nations sentent de plus en plus le besoin de rendre leurs relations plus intimes et, en resserrant leurs liens, de donner à la paix du monde un gage plus assuré.

» Des faits récents ont montré l'émotion que pouvaient faire naître les moindres incidents de nature à restreindre notre trafic international.

» Vous pouvez beaucoup, mon cher monsieur Gladstone, pour détruire, par votre haute éloquence, les préjugés de ceux qui ne craindraient pas de nous isoler les uns des autres.

» Je fais des vœux pour que vous y réussissiez. Ces vœux sont ceux de tous les Français ; vous pouvez en être assuré.

» Recevez, etc.

LÉON SAY,
» Président de la Compagnie du chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre. »

Voici la réponse de M. Gladstone :

« Londres, le 23 juin 1888.

» Mon cher Monsieur Léon Say,

» Je n'ai pas besoin de vous dire avec quel intérêt j'ai lu la lettre que vous avez bien voulu m'adresser.

» Je ne pense pas que ma voix fasse beaucoup d'effet dans la question du tunnel sous la Manche; mais j'emploierai ma bonne volonté à faire le peu que je pourrai.

» Je suis honteux de la façon dont ce grand projet a été accueilli depuis quelques années, de ce côté-ci de la Manche. Je ne considérerai pas votre lettre comme confidentielle, et je reste, etc.

» GLADSTONE. »

REVUE DE LA PRESSE

La *Patrie* fait des observations très justes à propos de la commission du budget qui sera élue samedi :

« Depuis plusieurs années, la chute des ministères provient en grande partie, des manœuvres ourdies, préparées dans le sein de la commission du budget. — Il importe donc beaucoup aux deux grandes fractions du parti républicain d'obtenir la majorité dans la commission du budget.

» Si les scrutins, dans les bureaux réunis samedi prochain, donnent la majorité aux amis de MM. Peytral, l'avenir du cabinet, aujourd'hui aux affaires paraît assuré.

» Si, au contraire, la majorité est acquise à la fraction républicaine qui a pu obtenir hier que la Chambre renonce à nommer la commission du budget au scrutin de liste, il faut s'attendre à brève échéance à voir soulever des difficultés qui pourraient rendre précaire l'existence du ministère Floquet.

» En examinant la composition des nouveaux bureaux, on constate que les membres de la droite n'ont la majorité dans aucun bureau.

» Mais dans neuf bureaux sur onze, ils peuvent, en portant leurs voix soit sur les candidats radicaux, soit sur les candidats opportunistes, assurer la nomination des uns ou des autres.

» Que résulterait-il de cette situation, qui rend les membres de la droite maîtres des votes de samedi ? Cela est difficile à apprécier dès à présent; cependant, on peut dès aujourd'hui affirmer que, dans leurs votes, les membres de la droite n'auront qu'un objectif : faire prédominer les saines idées financières dans le sein de la commission du budget de 1889. »

La *République française* a reçu de son correspondant de Lille une lettre dans laquelle celui-ci rend compte d'une conversation qu'il aurait eue avec un « monarchiste fort connu de notre département » :

« Si j'ai toujours tenu à la monarchie, disait-il, et j'y tiens bien, c'était précisément pour avoir en elle un abri et une protection contre ces aventures pitoyables. Je vous déclare que je regarde la monarchie, en libéral que je suis, que j'ai appris à l'être, comme la seule sauvegarde durable des libertés de mon pays. C'est ainsi que mon père était monarchiste et que je le demeure, et nous sommes encore un certain nombre de ce genre, qui malheureusement s'appauvrit à vue d'œil.

» C'est le gouvernement monarchique qui devait suivant nous, empêcher l'éclosion des dictatures de passage, sans autorité réelle et sans contrepoids, dont nous sommes aujourd'hui menacés. A quoi sert, je vous le demande, le gouvernement de la reine Victoria en Angleterre ! A presque rien, en vérité. Il n'empêche pas les expériences parlementaires, les expériences sociales les plus hasardeuses, que vous approuvez peut-être, vous... mais dont je me méfie, moi...

» Je ne l'interrompais pas, je le laissais continuer, l'encourageant du regard, car il m'intéressait vraiment. C'est un excellent homme, d'une

---

BOURSE DE PARIS

du jeudi 28 juin

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
82 57	3 0/0			
86 07	3 0/0 amortissable			
106 02	4 1/2 1883			
64 5/16	3 0/0 Portugais			
98 75	Italien 5 0/0			
72 5/16	Extérieure 4 0/0			
83 13/16	Hongrois 4 0/0			
412 81	Egypte 6 0/0			
14 77	Turc 4 0/0			
512 ..	Obligations du Trésor			
101 ..	Russe 1870 5 0/0			
82 3/8	Russe 1880			
521 ..	Bons de liquidation 5 0/0			
	Sociétés de Crédit			
3481 ..	Banque de France			
460 ..	Banque d'Escompte			
770 .	B. Paris et d. Pays-Bas			
380 ..	Banque Parisienne			
1445 ..	Crédit Foncier			
130 ..	Banque Tharsis			
572 50	Crédit Lyonnais			
455 ..	Société générale			
442 50	Banq. J. R. P. Pays-Aut.			
524 68	Banque Ottomane			
	Chem. de f. Franc.			
1570 ..	Nord act.			
1247 50	Paris-Lyon-Médit. »			
775 ..	Est »			
895 ..	Ouest »			
1310 ..	Orléans »			
1177 .	Midi »			
	Sociétés diverses			
2166 25	Suez			
1327 50	Gaz Parisien			
... ..	Voitures			
1155 ..	Omnibus			
474 35	Rio-Tinto			
371 50	Panama			
	Obligat. Foncières			
516 ..	Foncières 500 4 0/0			
102 ..	» 10e 4 0/0			
595 ..	» 500 f. 3 0/0			
516 50	» 4 0/0 1863			
493 .	» commun. 3 0/0			
391 ..	» 1877 3 0/0			
475 ..	» com. 1879 3 0/0			
481 ..	» 1879 3 0/0			
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
409 50	Nord			
387 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0			
387 50	Est 3 0/0			
405 .	Ouest 3 0/0			
410 75	Orléans			
402 ..	Midi 3 0/0			
... ..	Nord-Est			
386 ..	Bône-Guelma			
	Chem. de f. Etrang.			
... ..	Autrichiens			
.. ..	Alpines-Autrichiennes			
... ..	Lombards			
267 50	Saragosse			
	Obligat. des Villes			
530 ..	Paris 1855-1860			
522 ..	— 1865			
411 ..	— 1869			
401 ..	— 1871			
515 ..	— 1875			
516 50	— 1876			
390 ..	Marseille			
... ..	Bordeaux			
98 ..	Lyon			
105 50	Lille			
46 50	Roubaix-Tourcoing			
	Obligations div.			
... ..	Départem. de la Seine			
... ..	Gaz de Paris			
... ..	Suez			
... ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)			

(Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse ne nous est pas encore parvenue.)

BOURSE DE LILLE

du jeudi 28 juin

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr	... ..	105 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr	... ..	116 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr	513 50	513 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr	510 ..	509 25
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	403 50
Armentières 1886	... ..	478 ..
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	... ..	47 ..
Tourcoing 1878	... ..	494 ..
Amiens, remboursable à 100 fr	107 50	109 50
Département du Nord	103 25	105 ..
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Ce	... ..	570 ..
— » act. nouv.)	... ..	535 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Ce)	... ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce, act. anc.	... ..	180 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	... ..	295 ..
Caisse Platel et Ce	... ..	365 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	... ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	... ..	420 ..
Compt. comm. Bevilder et Ce, act. 1,000 fr.	... ..	1022 50
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	505 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	... ..	1840 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... ..	320 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... ..	500 ..
Deherripon et Ce, à Tourc., act. 500 fr., t.p.	... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a.us. Grassin), 500, t.p.	... ..	155 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	... ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Ce)	... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f.p.	... ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	... ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	... ..	3255 ..
Denain et Anzin	... ..	205 ..
Obligations Nord	... ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,030 remb. à 300 fr	447 50	447 50

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 28 Juin 1888

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
82 35 .[.	3 0/0 nouveau	82 55 .[.
83 25 .[.	3 0/0 ancien	83 .. .[.
85 90 .[.	3 0/0 amortissable	86 25 .[.
106 .. .[.	4 1/2 0/0 1883	106 .. .[.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

GUILLAUME II A ST-PÉTERSBOURG

Berlin, 28 juin. — On confirme, de source certaine, le voyage de l'Empereur à Saint-Pétersbourg. Il a été décidé qu'il aurait lieu, dans un délai très rapproché, sans doute dans la première quinzaine de juillet.

On règle en ce moment les préparatifs de départ.

L'empereur sera accompagné d'une suite nombreuse.

M. de Bismarck restera probablement à Berlin.

M. Herbert de Bismarck suivrait l'Empereur.

Ce projet de voyage a été arrêté, lors du passage du grand duc Wladimir.

De grandes fêtes auront lieu à Saint-Pétersbourg.

Le czar n'ira pas à la frontière, il attendra l'Empereur dans la capitale.

Ce projet de voyage est tenu secret, mais il sera annoncé officiellement dans peu de jours.

La cour d'Autriche en a été informée. Elle a été prévenue en même temps du désir manifesté par Guillaume d'avoir une entrevue avec l'Empereur François-Joseph; rien n'a été décidé à cet égard.

Cette entrevue aurait lieu à la fin de l'été ou au commencement de l'automne, de même que celle avec le roi Humbert.

Au conseil des ministres. — Les prestations en nature. — La fabrication des fusils Lebel.

Paris, 28 juin. — Le conseil des ministres a refusé d'accepter la démission de M. de la Porte.

Le ministre des finances et de l'intérieur se sont mis d'accord sur le projet relatif aux prestations en nature.

M. de Freycinet a fourni des renseignements dans la première séance de la commission d'approvisionnements sur la fabrication des fusils Lebel qui ne cesse pas de progresser.

Depuis six mois, la production journalière a augmenté de 40 p. c.; des mesures sont prises pour que la progression s'accentue encore dans les deux mois qui vont suivre.

Le ministre de la marine a entretenu le Conseil qu'il devait prendre à Toulon. Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait.

L'ambassadeur d'Allemagne et le général d'Alvensleben chez M. Carnot

Paris, 28 juin. — M. Carnot a reçu, ce matin, M. de Munster, ambassadeur d'Allemagne, qui lui a remis ses lettres de créance.

Il recevra, dans l'après-midi, le général d'Alvensleben qui vient lui notifier l'avènement de Guillaume II.

Le général d'Alvensleben a été invité à diner par le président.

Le groupe sénatorial agricole

Paris, 28 juin. — Le groupe sénatorial agricole s'est réuni à une heure aujourd'hui, et a choisi pour son président M. Testelin; en remplacement de M. Claude des Vosges, décédé.

Il s'est occupé ensuite de la nouvelle loi sur le régime des sucres et de l'attitude à prendre, lorsqu'elle viendra en discussion devant le Sénat.

Le groupe s'est déclaré opposé à ce projet et a résolu de demander que tout au moins les modifications proposées n'entrent en vigueur qu'au moment du prochain exercice financier, c'est-à-dire en 1889.

La question des sucres

Londres, 28 juin. — M. de Worms est parti pour Paris, afin de s'entendre avec le gouvernement français sur certains points soulevés par la conférence des sucres.

L'Exposition de 1889

Paris, 28 juin. — Le ministre de la République du Sud Africain, vient de faire connaître à M. Goblet qui en a avisé aussitôt son collègue du commerce que son gouvernement a décidé de participer à l'Exposition.

Le gouvernement de Pretoria a fait voter par le Volkraad un crédit à cet effet et a nommé une commission, à la tête de laquelle a été placé le général Joubert.

Mort du général Renaudot

Marseille, 28 juin. — Le général Renaudot est mort ce matin à trois heures. Le général Renaudot qui commandait la 5e brigade de cavalerie, venait d'être appelé par une décision récente au commandement de la brigade de cuirassiers à Senlis.

Fin d'une grève

Rouen, 28 juin. — Les 250 ouvriers de l'usine Breslau à Notre-Dame de Bonneville, qui s'étaient mis en grève viennent de reprendre le travail.

Le tunnel sous la Manche et la presse anglaise

Londres, 28 juin. — Presque tous les journaux de Londres se réjouissent du vote de la Chambre des Communes contre le tunnel sous la Manche.

La véritable opposition provient des intérêts des armateurs qui croient que le tunnel détruirait tout le cabotage entre la France et l'Angleterre.

L'alliance des trois Empereurs

Paris, 28 Juin. — Un télégramme de Vienne adressé au *Times* constate l'inquiétude manifestée en Hongrie à l'idée d'une nouvelle tentative pour rétablir l'aillance des trois empereurs.

Expériences en Allemagne

Nancy, 28 juin. — Les allemands ont fait, lundi, à Novéant une expérience d'explosibles sur un haut-fourneau et sur un monte-charge mis en communication avec une batterie électrique et destinés l'un et l'autre à sauter.

Les résultats ont été très concluants.

Un grand nombre d'officiers et de personnes assistaient à cette expérience.

L'Allemagne et la Russie

Berlin, 28 juin. — La *Gazette Nationale* publie un article protestant de la déférence de l'Allemagne pour les intérêts de la Russie et jugeant sévèrement le chauvinisme hongrois.

Les membres d'un tribunal allemand attaqués par la foule

Kronstad, 28 juin. — Le tribunal, jugeant en appel, dans la commune de Talvas, a été attaqué par une foule de sept cents personnes environ.

Le président du tribunal et le greffier ont été blessés à coups de pierres.

La gendarmerie a fait feu ; il y a eu un tué et de nombreux blessés.

Une épidémie à Bayonne.

Bayonne, 28 juin. — Une épidémie de rougeole sévit en ce moment, sur le 49e de ligne.

Deux cents quatre-vingt soldats sont entrés à l'hôpital.

Le régiment a quitté la caserne ; les hommes sont campés aux environs de la ville. Le service de santé fait désinfecter les casernes.

Les dégâts causés par l'orage en Lorraine

Nancy, 28 juin. — Il résulte des derniers avis de la Lorraine allemande et des parties limitrophes du département de la Meurthe, que la trombe a occasionné, dans la contrée, des dommages incalculables.

De mémoire d'homme on n'a pas vu de désastres pareils.

Sur les routes, les empierrements ont été mis à nue et la voie ferrée a été endommagée.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Séance du jeudi 28 juin

Présidence de M. LE ROYER, président

La séance est ouverte à deux heures.

M. Tirard. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat le rapport fait au nom de la commission, chargée de l'examen de la loi sur le régime des sucres.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi militaire.

L'article 32, dispense du service d'activité en temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux, les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement et au ministère ecclésiastique.

M. Chesnelong. — Je demande au Sénat de voter un amendement transformant cette dispense partielle en dispense complète mais conditionnelle.

En ce qui concerne les instituteurs, le projet de notre commission portera un tort considérable à ces jeunes gens, et les mettra dans une situation que rendra très difficile l'exercice de leurs fonctions.

L'état ne gagnera pas à cette suppression de dispenses, mais l'enseignement public y perdra beaucoup. (*Très bien ! Très bien !*)

J'appelle sur ce point toute la sollicitude du Sénat et je suis d'autant plus à l'aire pour soulever cette thèse; que je m'abrite derrière des auteurs républicains particulièrement M. Paul Bert, qui, dans un de ses discours, s'est levé contre cette tendance aujourd'hui réalisée dans votre loi qui devait avoir pour résultat à son avis de rendre très difficile le recrutement du corps des instituteurs.

CONSEIL DE PRÉFECTURE DU NORD

Séance du 28 juin

Roncq. — Elus au premier tour de scrutin, Auguste Teffart et Joseph Boudnel. Les opérations électorales du deuxième tour sont annulées.